

QUALI-PRO®

T-NEX 11.3 ME

Micro-émulsion

RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES POUR GÉRER LA
CROISSANCE DU GAZON

USAGE COMMERCIAL

T-NEX 11.3 ME est une microémulsion concentrée utilisée pour gérer la croissance du gazon des terrains de golf et des gazonnières commerciales seulement.

GARANTIE : Trinexapac-éthyle.....11,3 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION 30683 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET : 1 L - 100 Litres

Makhteshim Agan of North America Inc.
3120 Highwoods Blvd, Suite 100
Raleigh, NC 27604
919 256-9300

PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- INTERDIRE L'ACCÈS À LA ZONE TRAITÉE JUSQU'À CE QUE LE FEUILLAGE SOIT SEC.
- Cause l'irritation des yeux. ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux.
- Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Porter une combinaison de travail par-dessus, une chemise à manches longues et un pantalon long et des gants résistants aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit, de même que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Porter aussi des lunettes antiéclaboussures pendant le mélange et le chargement du produit.
- NE PAS utiliser de gants de cuir ou de tissu. Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever et de se laver les mains.
- Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'application; se laver les mains et le visage à fond immédiatement après chaque application de ce produit.
- Laver immédiatement toute éclaboussure accidentelle du concentré ou du mélange à pulvériser sur la peau, les vêtements ou les yeux.
- NE PAS retourner sur les lieux traités jusqu'à ce que les résidus soient secs. Dans les gazonniers et les terrains de golf, respecter un délai de 3 jours après le traitement avant que les travailleurs ne puissent retourner sur les lieux traités pour effectuer des tâches manuelles ou mécaniques telles que la récolte ou la transplantation des plaques de gazon et le désherbage manuel.
- Après le travail, se changer et laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres vêtements avant de les réutiliser.
- Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Ne pas laisser paître le bétail sur les surfaces traitées.
- Ne pas nourrir le bétail ni la volaille des tontes provenant des zones traitées.
- Éviter tout contact avec les plantes non ciblées ou les plans d'eau. Éviter la dérive vers ces habitants sensibles. Ne contaminer aucun système aquatique en éliminant les déchets ou en nettoyant et en rinçant l'équipement de pulvérisation.
- Ne pas appliquer lorsque les conditions climatiques favorisent la dérive hors des endroits traités.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-

poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu si le produit a été ingéré. Administrer un traitement symptomatique. Ne pas provoquer le vomissement.

ENTREPOSAGE

1. Ne pas utiliser ni entreposer à proximité d'une source de chaleur ou de flammes nues.
2. Craint le gel.
3. Conserver dans le contenant d'origine, dans un endroit sec et sécuritaire.
4. Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, engrais, plantes et aliments.
5. Prévenir la contamination croisée avec les autres pesticides.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

QUALI-PRO®

T-NEX 11.3 ME

Micro-émulsion

**RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES POUR GÉRER LA
CROISSANCE DU GAZON**

USAGE COMMERCIAL

T-NEX 11.3 ME est une microémulsion concentrée utilisée pour gérer la croissance du gazon des terrains de golf et des gazonnières commerciales seulement.

GARANTIE : Trinexapac-éthyle.....11,3 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION 30683 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET : 1 L - 100 Litres

Makhteshim Agan of North America Inc.
3120 Highwoods Blvd, Suite 100
Raleigh, NC 27604
919 256-9300

PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- INTERDIRE L'ACCÈS À LA ZONE TRAITÉE JUSQU'À CE QUE LE FEUILLAGE SOIT SEC.
- Cause l'irritation des yeux. ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux.
- Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Porter une combinaison de travail par-dessus, une chemise à manches longues et un pantalon long et des gants résistants aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit, de même que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Porter aussi des lunettes antiéclaboussures pendant le mélange et le chargement du produit.
- NE PAS utiliser de gants de cuir ou de tissu. Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever et de se laver les mains.
- Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'application; se laver les mains et le visage à fond immédiatement après chaque application de ce produit.
- Laver immédiatement toute éclaboussure accidentelle du concentré ou du mélange à pulvériser sur la peau, les vêtements ou les yeux.
- NE PAS retourner sur les lieux traités jusqu'à ce que les résidus soient secs. Dans les gazonniers et les terrains de golf, respecter un délai de 3 jours après le traitement avant que les travailleurs ne puissent retourner sur les lieux traités pour effectuer des tâches manuelles ou mécaniques telles que la récolte ou la transplantation des plaques de gazon et le désherbage manuel.
- Après le travail, se changer et laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres vêtements avant de les réutiliser.
- Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Ne pas laisser paître le bétail sur les surfaces traitées.
- Ne pas nourrir le bétail ni la volaille des tontes provenant des zones traitées.
- Éviter tout contact avec les plantes non ciblées ou les plans d'eau. Éviter la dérive vers ces habitats sensibles. Ne contaminer aucun système aquatique en éliminant les déchets ou en nettoyant et en rinçant l'équipement de pulvérisation.
- Ne pas appliquer lorsque les conditions climatiques favorisent la dérive hors des endroits traités.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-

poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu si le produit a été ingéré. Administrer un traitement symptomatique. Ne pas provoquer le vomissement.

ENTREPOSAGE

1. Ne pas utiliser ni entreposer à proximité d'une source de chaleur ou de flammes nues.
2. Craint le gel.
3. Conserver dans le contenant d'origine, dans un endroit sec et sécuritaire.
4. Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, engrais, plantes et aliments.
5. Prévenir la contamination croisée avec les autres pesticides.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

T-NEX 11.3 ME réduit la fréquence des tontes et la quantité de résidus de tonte en régulant la croissance du gazon. La pleine régulation de la croissance avec T-NEX 11.3 ME débute de 3 à 5 jours environ après l'application.

T-NEX 11.3 ME peut être appliqué sur le gazon bien entretenu des terrains de golf et des gazonières commerciales. T-NEX 11.3 ME peut être utilisé pour la gestion des zones difficiles à tondre et pour réduire la croissance du gazon le long des bordures et murets, des terrains de stationnement, des pistes réservées aux chariots ou des fosses de sable et autour des arbres, des arbustes et des plates-bandes.

T-NEX 11.3 ME atteint le point de végétation après avoir été absorbé par le feuillage. Des données de terrain montrent que T-NEX 11.3 ME pourrait ne pas résister au lessivage par la pluie peu de temps après avoir été appliqué. L'application doit être terminée au moins 3 heures avant l'irrigation ou une averse. Les zones traitées avec T-NEX 11.3 ME doivent continuer de bénéficier d'un entretien régulier, y compris l'irrigation, la fertilisation et la lutte aux mauvaises herbes, aux maladies et aux insectes, au besoin, tel que recommandé pour obtenir un gazon de qualité.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Makhteshim Agan of North America Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Makhteshim Agan of North America Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

Conséquemment, l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Makhteshim Agan of North America Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité

ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION

Les conditions environnementales et les méthodes agronomiques et d'exploitation qui affectent la croissance et la vigueur du gazon influenceront la réponse du gazon aux applications de T-NEX 11.3 ME. Il a été démontré que l'activité de T-NEX 11.3 ME est influencée par le niveau de fertilité et d'humidité, la vigueur et la longueur du gazon, la fréquence de tontes, etc.

T-NEX 11.3 ME peut causer un jaunissement temporaire. Cela se produit généralement une semaine environ après le traitement initial. Pour limiter le plus possible le jaunissement et pour accentuer la couleur verte du gazon, appliquer de l'azote facilement utilisable à raison de 0,1 – 0,25 kg d'azote actif aux 100 m². Au besoin, on peut aussi utiliser les doses recommandées de fer aux 100 m².

T-NEX 11.3 ME peut être appliqué sur un gazon en pleine croissance toutes les 4 semaines (ou moins, selon le besoin) aux doses figurant au Tableau 1. À ces doses, T-NEX 11.3 ME procure une inhibition d'environ 50 % de la croissance du gazon.

T-NEX 11.3 ME peut être appliqué à la moitié (½) des doses figurant au Tableau 1 lorsqu'il est appliqué toutes les deux semaines ou moins, selon le besoin, pendant l'été lorsque la croissance du gazon commence à ralentir à cause du temps chaud, ou quand le jaunissement du pâturin annuel (*Poa annua*) est une source d'inquiétude.

NOTE : Une baisse de la qualité du gazon (apparence générale, y compris la couleur et/ou la densité) peut survenir après l'application, mais de tels effets sont passagers et on observe généralement une récupération dans les 2 à 4 semaines.

NOTE : En l'absence de traitements répétés, le gazon traité avec T-NEX 11.3 ME pourrait pousser plus rapidement que le gazon non traité pendant plusieurs semaines après une période où la croissance a été inhibée.

NOTE : Ne pas faire plus de 7 applications par année aux doses stipulées dans le Tableau 1, ni plus de 14 applications par année à la moitié de ces doses.

NOTE : En raison du risque de dommages au gazon, éviter le chevauchement d'application et ne pas appliquer sur un gazon qui subit un stress tel qu'une fertilité faible, des températures très élevées, une sécheresse ou un gel, ni sur un gazon abîmé par une maladie ou par des insectes.

NE PAS APPLIQUER T-NEX 11.3 ME PENDANT LES 2 SEMAINES QUI SUIVENT UNE AÉRATION OU UNE TONTE VERTICALE.

Tableau 1. Doses recommandées de T-NEX 11.3 ME¹

Type de gazon	Gazonnières commerciales et terrains de golf, y compris les zones d'herbe longue ^{2,3}	Gazonnières commerciales et allées des terrains de golf (Coupe à 1,0-1,9 cm)	Verts des terrains de golf ⁴
mL/100 m ²			
Agrostide stolonifère ou blanche (<i>Agrostis</i> et <i>Stolonifera palustris</i>)		8.0	4.0
Fétuque élevée (<i>Festuca arundinacea</i>)	24		
Pâturin des prés (<i>Poa pratensis</i>)	19	8.0	
Ivraie vivace (<i>Lolium perenne</i>)	32	16 ⁴	
Mélange (agrostide stolonifère / pâturin annuel (<i>Poa annua</i>))		8.0 ⁵	4.0
Mélange - pâturin des prés / fétuque élevée / ivraie vivace	24		
Mélange - pâturin des prés / ivraie vivace / pâturin annuel		16 ⁵	
Mélange – pâturin annuel / pâturin des prés		8.0	

¹ N'appliquer que sur les variétés/mélanges de gazon cultivés aux endroits pour lesquels une dose est fournie dans le Tableau 1. Les doses figurant au Tableau 1 devraient réduire de 50 % la croissance du gazon dans de bonnes conditions de croissance, pendant au moins 4 semaines, avec un jaunissement minime. L'inhibition de la croissance pourrait être moindre si on utilise des doses réduites de moitié par rapport au Tableau 1.

² La hauteur du couvert végétal doit être d'au moins 3,8 cm dans le cas du pâturin des prés et de l'ivraie vivace, et d'au moins 5 cm pour la fétuque élevée.

³ Inclut les applications en bande le long des bordures et murets, des terrains de stationnement, des pistes réservées aux chariots ou des fosses de sable et autour des arbres, des arbustes et des platesbandes. Appliquer T-NEX 11.3 ME en bande de 20 à 30 cm au moyen d'un pulvérisateur à buse unique.

⁴ T-NEX 11.3 ME n'a pas été testé à la dose de 2 mL/100 m². Conséquemment, l'utilisation d'une demidose sur les verts pourrait produire des résultats insatisfaisants.

⁵ Si le jaunissement du pâturin annuel (*Poa annua*) est une source d'inquiétude, utiliser la moitié de la dose et traiter à intervalles de deux semaines ou plus tard, selon le

besoin. Si on peut tolérer une décoloration temporaire du pâturin annuel, utiliser la dose figurant au Tableau 1.

Tonte

En général, T-NEX 11.3 ME offre de meilleurs résultats lorsque le gazon est maintenu à un niveau de tonte court plutôt que long. Les doses d'emploi ont été établies pour des niveaux de tonte typiques. Afin de minimiser le risque de dommages au gazon, appliquer T-NEX 11.3 ME puis attendre au moins 4 heures avant de tondre, ou encore tondre le gazon d'abord, puis attendre au moins une heure avant d'appliquer T-NEX 11.3 ME.

Équipement

T-NEX 11.3 ME peut être appliqué au moyen d'un pulvérisateur à dos, manuel ou à rampe, ou avec un dispositif à pistolet. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation avant l'emploi. S'assurer que le pulvérisateur fournit une application précise et uniforme. Calibrer le pulvérisateur avant l'application de T-NEX 11.3 ME. Rincer le pulvérisateur à l'eau propre après l'emploi et éliminer l'eau de rinçage de façon approuvée.

Directives de mélange

T-NEX 11.3 ME seul

Appliquer T-NEX 11.3 ME dans une quantité suffisante de support de pulvérisation (par exemple, 2 – 15 litres d'eau aux 100 m²) pour obtenir une couverture complète et uniforme du feuillage.

T-NEX 11.3 ME est une microémulsion concentrée (MEC) à très faible odeur, parce que ce produit ne contient aucun solvant de pétrole. T-NEX 11.3 ME se mélange parfaitement avec l'eau. Ne préparer que la quantité de mélange que l'on peut appliquer immédiatement. Il n'est pas nécessaire de poursuivre l'agitation une fois que T-NEX 11.3 ME est mélangé uniformément.

Pulvérisateurs à dos et manuels (capacité de 2 à 15 L)

Ajouter toute l'eau requise dans le mélange. Ajouter la quantité appropriée de T-NEX 11.3 ME, refermer le pulvérisateur et agiter vigoureusement. Commencer l'application.

Pulvérisateurs à rampe et à pistolet

Ajouter toute l'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur. Ajouter ensuite la quantité appropriée de T-NEX 11.3 ME tout en agitant le mélange.

Application près ou autour de monuments et de matériaux inertes

Aux taux de dilution normaux, T-NEX 11.3 ME ne tache pas le laiton, le bronze, le béton, le marbre, le granite ni les autres types de pierre. Avant d'utiliser T-NEX 11.3 ME autour d'autres matériaux, faire d'abord un essai sur une petite surface.